

N°2015-BCA-85

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DECLARATION CNIL  
LOGICIEL SIS PREVENTION**

Le 11 décembre 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis76) a recourt à des moyens informatiques pour gérer, collecter et conserver des informations relatives aux établissements recevant du public (ERP).

Ce fichier recense de nombreuses données sur les établissements, notamment les avis défavorables et les raisons pour lesquelles ils sont sous avis défavorable. L'exploitation de données est soumise à autorisation ou à déclaration auprès de la CNIL.

Le groupement Prévention utilise le logiciel SIS Prévention.

Ce logiciel répond aux besoins en matière d'optimisation de gestion des dossiers prévention. Il nous permet de gérer l'identité de chaque établissement, de suivre et gérer les visites, de suivre les prescriptions et les avis rendus, d'archiver les dossiers et le suivi des commissions (planning, ordre du jour, convocation, procès-verbaux). Enfin il nous permet de calculer des statistiques.

L'accès à ce logiciel se fait par identifiant et mot de passe individualisé. Les accès sont tracés via le serveur dédié à ce logiciel.

L'accès à SIS Prévention concerne l'ensemble des agents du groupement prévention, soit 35 agents. Des agents du groupement des Systèmes d'information possèdent des droits administrateurs en cas de défaillance du système ainsi que des agents de la société SIS dédiés à ce logiciel. Enfin, des agents de la préfecture et des sous-préfectures possèdent également des droits de consultation des dossiers uniquement pour les ERP qui relèvent de leur compétence.

La gestion des études et des visites de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie par la commission communale de Rouen est assurée par la ville de Rouen. Dans ce cadre, le Sdis 76 va partager les données du logiciel prévention avec la ville de Rouen.

L'utilisation du logiciel par les agents de la ville de Rouen se fera uniquement à titre consultatif pour les dossiers qui les concernent.

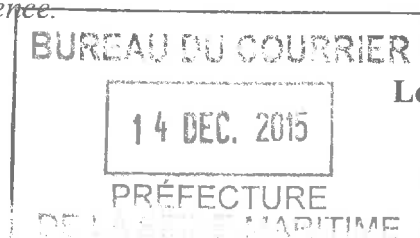
L'accès à ces données par les agents de la ville de Rouen nécessite une déclaration normale à la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL).

Le Sdis 76 va donc procéder aux démarches et aux déclarations nécessaires auprès de la CNIL afin de se mettre en conformité.

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à procéder aux déclarations auprès de la CNIL et à signer tous les actes nécessaires aux déclarations ainsi que ceux qui en seraient la suite ou la conséquence.*



Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "André GAUTIER".

André GAUTIER